



CA MAYENNE - AC AMBRIERES
CA EVRON - CANOM Ernée/Gorron/St-Denis-de-Gastines

Association déclarée à la sous-préfecture de Mayenne sous le n°2798 - J.O. du 26 août 2000

Président : Guillaume BAR
2 rue Eric Tabarly
53100 MAYENNE
Tél. 06.95.01.86.56
Courriel : guillaume.bar@free.fr

Mayenne, le 11 novembre 2025

Cher (e) Athlète,

J'ai le plaisir de te convier au stage de Noël (2 jours), qui se déroulera au :

|| Centre d'Hébergement Les Berges de la Monnerie à LA FLECHE
du lundi 22 au mardi 23 décembre 2025

Il reste à ta charge la somme de 65 euros, chèque à rendre en même temps que l'autorisation parentale jointe et la fiche sanitaire de liaison pour les athlètes mineurs et encadrants (si pas présent au dernier stage de Granville).

Païement possible avec les tickets CAF, les tickets MSA, les chèques-vacances, aide des comités d'entreprise ...

ou par Virement à CA Mayennais section Athlétisme (bien préciser le nom et prénom du stagiaire)

IBAN FR66 1548 9047 7000 0584 6294 063
BIC CMCIFR2A

Départ : Lundi 22 décembre à 8h30 au Stade de Mayenne

Retour : Mardi 23 décembre à 18h30 au Stade de Mayenne

Ne pas oublier :

- nécessaire de toilette,
- affaires de sport, chaussures à pointes,
- une bouteille d'eau pour les entraînements

Programme :

- athlétisme en salle ou plein air : sprint, haies, sauts,
- footing sur les sentiers de randonnée, demi-fond

Centre Hébergement LA FLECHE

Les Berges de la Monnerie

du Lundi 22 décembre 2025

au Mardi 23 décembre 2025

Stage de Noël

**Inscription définitive et paiement de la participation
avant le samedi 6 décembre 2025**

**et dans la mesure des places disponibles (limitées à 30)
(à partir de benjamins nés en 2014)**

**Ce stage concerne les athlètes motivés pour les compétitions,
ayant participé régulièrement aux entraînements**

auprès de

Guillaume Bar, 2 rue Eric Tabarly 53 100 MAYENNE

Tél. 06 95 01 86 56

courriel : guillaume.bar@free.fr

Chaque stagiaire s'engage

- à respecter le règlement interne du Centre d'Hébergement
- à suivre les entraînements avec dynamisme et bonne humeur
- à ne pas s'absenter du stage sans autorisation du responsable
- à respecter les horaires de sorties prévus avec le responsable
- à continuer avec assiduité l'athlétisme à l'EANM pour la saison 2025/2026

IMPORTANT

Pour s'inscrire au stage, chaque athlète devra être capable d'enchaîner une séance biquotidienne d'athlé.

Au travail et bon courage !